

Le fonctionnement

Les objectifs, les missions, les élections. Comment fonctionne le Conseil Municipal des Enfants ?

Les missions et objectifs



On ne naît pas citoyen, on le devient

Le Conseil Municipal des Enfants a pour mission de contribuer à la formation des jeunes citoyens. Au sein de cette instance, ils participent à la vie sociale et civique de la cité, prenant ainsi conscience de leur appartenance à un groupe, à une collectivité. Ils y exercent leurs droits et apprennent à avoir des responsabilités et des devoirs.



Le droit de parole des jeunes

Lieu d'échanges et de dialogue, le Conseil Municipal des Enfants permet aux jeunes de partager leurs opinions avec celles des autres jeunes, mais aussi des responsables politiques municipaux. Les jeunes y apprennent à exprimer leurs idées, à être force de propositions et à être porteur des idées d'un groupe, d'un projet.



Des membres actifs de la cité

L'apprentissage de la citoyenneté est favorisé par la mise en place d'actions concrètes issues de leurs idées. Les jeunes deviennent des membres actifs de la cité en participant aux événements de la vie locale, aux manifestations communales (les vœux du Maire, une commémoration), à des rencontres et des visites.

Les élections

Pour devenir conseiller municipal des enfants, le jeune doit être scolarisé dans un établissement de la ville de Montauban, en CE1, en CM, en Instituts Spécialisés, en 6^e ou en 5^e. Les jeunes sont élus par leurs pairs pour deux ans.

<https://www.montauban.com/ma-ville-mon-agglo/mairie/conseil-municipal-des-enfants-cme/le-fonctionnement?>

ns.

Aucune compétence de type « scolaire » n'est exigée. En revanche, cela suppose le goût pour la mise en œuvre de projets utiles aux autres, la volonté de se faire entendre et d'agir, d'être disponible avec régularité.

Le fonctionnement

Après les élections, les jeunes élus sont amenés à découvrir le rôle d'un conseiller, la mairie (bâtiment et fonctionnement), la ville sous différents aspects (éducation, sécurité, sport, culture...) et la démarche de projet.

Deux assemblées plénières par an



Les conseillers municipaux des enfants se réunissent deux fois par an lors d'une assemblée plénière présidée par le Maire. Lors de ces séances, les jeunes proposent des projets aux élus de la ville, sous « la coupe » de l'adjoint et référent du CME, Madame Clarisse HEULLAND. Ils travaillent ensuite en petits groupes dans des commissions.

Les commissions mensuelles



Les commissions se réunissent 2 fois par mois, hors vacances scolaires, sous la responsabilité de l'animatrice Isabelle Rouillon, qui est le référent adulte. Elle a un rôle d'écoute et de soutien. Elle apporte ses connaissances aux jeunes élus. Sans orienter les projets, elle les aide à trouver des solutions afin de faire aboutir leurs projets.